



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lignes a haute tension

Question écrite n° 11207

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a la reponse a la question ecrite no 1871 du 1er juillet 1993 (JO Senat, 4 novembre 1993) demande a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur de lui preciser l'etat actuel d'examen et de publication des resultats des differentes enquetes et etudes relatives a « l'effet de champ » susceptible d'etre constate a proximite des lignes electriques a haute tension. Il apparait que la publication des resultats de ces etudes serait de nature a apprecier avec exactitude les consequences medicales eventuelles de cet « effet de champ », prolongeant et completant celles deja realisees a la demande d'Electricite de France (EDF) par l'INSERM.

Texte de la réponse

Il y a plusieurs etudes en cours, en milieu professionnel ou en milieu residentiel, portant specifiquement sur les risques de cancer lies a l'exposition aux champs electriques et magnetiques. Les resultats de l'etude franco-canadienne sur l'exposition des salaries d'EDF et des compagnies Hydro-Quebec et Ontario-Hydro ont ete publies dans le numero du 15 mars 1994 de la revue « American Journal of Epidemiology ». EDF se propose d'organiser un colloque sur le sujet. Par ailleurs, les resultats de l'etude de Savitz en Caroline du Nord devraient etre publies prochainement dans cette meme revue. En ce qui concerne plus particulierement les etudes en milieu residentiel, celles-ci ont un retard de un a deux ans. Ainsi, les resultats des etudes du Centre international de la recherche contre le cancer, de la Cancer Control Agency of British Columbia au Canada, de l'universite de Toronto au Canada, du National Cancer Institute aux Etats-Unis et de Preston-Martin aux Etats-Unis ne devraient pas etre connus avant 1995. Enfin, le Conseil superieur d'hygiene publique de France a donne son avis dans sa seance du 1er juillet 1993. Cet avis devrait etre prochainement publie.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11207

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 698

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2898